

Initiatives ministérielles

liorer les services de transport, une mesure bénéfique pour le tourisme, l'agriculture, les pêches et les secteurs connexes.

Notre gouvernement s'est efforcé de susciter la participation de la population aux diverses étapes du projet. Ainsi, le projet a fait l'objet d'un examen public des évaluations environnementales conforme aux directives gouvernementales, dont le rapport d'une commission d'évaluation environnementale qui a tenu des audiences publiques dans la région ainsi qu'un examen ultérieur effectué par des spécialistes des glaces. Le gouvernement du Canada et les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard se réjouissent que le pont tel qu'il est conçu satisfait aux critères environnementaux prescrits.

J'ai collaboré étroitement avec les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick dans ce dossier. En décembre dernier, notre gouvernement et les provinces ont signé un contrat pour régler certaines questions comme le dédommagement des employés des traversiers qui perdront leur emploi, la création d'un fonds de prévoyance pour les incidences négatives sur les pêches, la fixation des droits à payer et bien d'autres questions importantes.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le rôle joué par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, et en particulier par l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz. Sans leur soutien actif, le projet ne serait pas aussi avancé qu'il l'est maintenant. Ils ont vu les avantages économiques considérables que le pont, s'il est construit, pourra assurer à leurs provinces respectives. Je tiens à les remercier pour l'équité et la coopération qu'ils ont démontrées. Au cours de ma collaboration avec eux, j'ai été très impressionné par la qualité de leurs conseils et par leur approche intelligente de nombreuses questions complexes qui devaient être étudiées en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées.

Selon l'approche que nous proposons, le secteur privé financerait et réaliserait le projet; il serait propriétaire du pont, l'exploiterait et l'entreprendrait, en vertu d'une entente de trente-cinq ans avec le gouvernement canadien prévoyant une contribution financière de l'État. À l'échéance de l'entente, l'installation deviendrait propriété publique. Le promoteur assumera tous les risques normaux liés à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, et recevra en contre-partie une subvention du

gouvernement. Le projet de loi C-110 fixe les modalités de la subvention proposée.

L'approche repose sur le principe que le coût du projet, pour les contribuables canadiens, ne doit pas dépasser les coûts de fonctionnement et d'immobilisation du service de traversier Borden-Tourmentin au cours des trente-cinq prochaines années. Le montant de la subvention serait d'environ 42 millions de dollars, en dollars constants de 1992.

Le moment est venu de réaliser le projet de lien fixe dans le détroit de Northumberland. Des entreprises privées ont les moyens de le faire et sont prêtes à se lancer dans le projet. Les deux provinces concernées directement appuient fermement le projet. La région et le Canada en tireront des avantages substantiels. Les questions environnementales ont fait l'objet d'une étude approfondie et les mesures les plus efficaces possible sont prévues pour atténuer les risques environnementaux.

Le projet permettra de créer des emplois et comportera des avantages économiques importants pour le Canada atlantique sans imposer de fardeau indu au Trésor public. L'adoption du projet de loi C-110 permettra au promoteur, Strait Crossing Incorporated, de compléter le financement du projet. J'ai bon espoir que nous serons en mesure de signer des contrats le printemps prochain, afin que les travaux de construction puissent débiter à l'été.

J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi afin que nous puissions donner suite à cet important projet national qui serait extrêmement avantageux pour l'économie du Canada atlantique.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Ottawa—Vanier, le rapport du vérificateur général; la députée de New Westminster—Burnaby, les droits de l'homme; le député de North Island—Powell River, les pêches; le député de Bonavista—Trinity—Conception, les pêches; le député de Moncton, les affaires extérieures.

• (1630)

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de parler aujourd'hui du projet de loi C-110 puisque les conséquences de ce projet de loi seront profondes pour ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, il produira un impact important sur les provinces atlantiques en général.

Le ministre qui vient de parler a déclaré que ce projet de loi ne garantissait pas la construction du pont. J'aurais